



**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche**

**N°2023/06-39**

**Objet : Attribution d'une subvention à l'association « le semi-marathon de Bailly / Noisy-le-Roi »**

**L'an deux mille vingt-trois,**

Le vingt-sept juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

**Présents :** Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Philippe DESBOIS, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Sophie LAFEUILLADE (arrivée à 20h05, délibération n°4), Jérôme FENAILLON.

**Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :**

Muriel DEGAVRE à Gérard PARFAIT  
Christine CAILLAT à Isabelle TRAPPIER  
Axel FAIVRE à Dominique GERBERT  
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS  
Christelle BARDEILLE à Florent BORON  
Thomas BATIGNE à Monsieur le Maire  
Nathalie ZENOU à Jérôme FENAILLON  
Stéphanie NOGUES à Sophie LAFEUILLADE

**Absents :**

Sylvie SORMAIL,  
Clotilde FRETÉ  
Jean-Philippe ANTOINE  
Eric FROMMWEILER

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Gérard PARFAIT, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
078-217805712-20230629-2023-06-39-DE  
Date de réception préfecture : 29/06/2023



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

**N°2023/06-39 : Attribution d'une subvention à l'association « le semi-marathon de Bailly / Noisy-le-Roi »**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDÉRANT** que le Budget Primitif 2023 prévoit l'inscription des crédits destinés à soutenir les associations Nonnais-Bretêchoises ou celles qui œuvrent en direction des habitants de notre commune dans une logique d'intérêt général,

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, À l'unanimité**

**DÉCIDE** d'allouer pour l'année 2023, une somme de deux-cents euros (200 €) à l'association « Le Semi-marathon de Bailly/Noisy-le-Roi » au titre de l'évènement sportif dénommé « *les Trails de la Plaine* ».

**DIT** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,

Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 29 juin 2023

Le secrétaire de séance

**Gérard PARFAIT**



Le Maire,  
1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté  
de communes Gally Mauldre,

**Gilles STUDNIA**

Mis en ligne le 29/06/2023

Document rendu exécutoire le 29/06/2023

Certifié par le Maire  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
**Pascal PARISSIER**

Accusé de réception en préfecture  
078-217805712-20230629-2023-06-39-DE  
Date de réception préfecture : 29/06/2023